

Collègues des écoles,

notre syndicat a organisé auprès de vous de nombreuses réunions qui ont réuni 130 agents de la DEE. Merci à eux ! À travers ce quatre pages, un courrier a été envoyé à la Direction. Le voici ! Bonne lecture !



pour les agents d'entretien et de restauration

Nous découvrons que, de façon officieuse, l'entretien des toilettes, si souvent évoqué lors des comités de suivi DEE, est fait par les AER. A tour de rôle, à l'embauche une AER, au lieu de démarrer en restauration comme sa fiche de poste le précise, doit d'abord nettoyer les sanitaires.

Cette façon de faire explique les raisons pour lesquelles ce dossier n'aboutissait pas, même au sein du comité de suivi qui est notre instance de référence. **Nous demandons la mise à plat de ce dossier.**

L'organisation des réunions de service le matin par les antennes pose deux problèmes majeurs pour les AER : l'horaire et la durée. Ces réunions ont lieu à 10 heures alors que les agents prennent leur poste à 11h 30. De plus, lorsque celles-ci ne durent que 45 minutes, seul ce temps leur est redonné. **Nous vous demandons de régler ce point** au plus vite. Nous constatons que la charte des AER n'est pas respectée puisque, en l'absence de leurs collègues, on demande aux AER de prioriser l'entretien des classes de celles-ci au profit des dépendances. **Une clarification doit être apportée.**

Les itinérantes ne s'y retrouvent toujours pas dans l'organisation du travail puisqu'elles

doivent toujours être « au pied du téléphone » à attendre un hypothétique appel de leur antenne pour un remplacement. Nous rappelons que ces agents peuvent avoir des enfants à faire garder et cela nécessite une organisation.

Comme les solutions peinent à venir malgré nos différentes propositions, nous demandons donc l'attribution d'une prime d'astreinte pour ces agents.

Afin de découvrir d'autres services, certains agents souhaitent davantage de souplesse de la DEE ce qui leur permettrait de rendre leur temps.





pour les correspondants de restauration

Le comptage des correspondants de restauration, dans les ratios déjà confus, suscite depuis la réforme davantage d'incompréhension tant de la part des correspondants que des AER.

Pour plus de clarification, nous proposons de ne plus les compter dans les ratios.

Le sous-barquettage les mercredis nécessite que l'on s'interroge sur son intérêt aujourd'hui. En effet, la fusion des écoles le mercredi le rend plus difficile. Cela demande à l'agent plus de manipulation sur un temps fort très limité, et plus de stress, d'autant qu'il y a moins d'agents le mercredi. Se pose également la question de l'hygiène face aux nombreuses manipulations.

Dans un souci d'équité, nous revendiquons à nouveau, pour les correspondants, le paiement des 30 minutes du temps de repas pour les grands nettoyages comme pour les AER.

La correspondante de l'école Villeneuve subit la décision politique prise du maintien des horaires mis en place lors de l'expérimentation. Elle perd ainsi 15 minutes par jour en finissant à 16h15 et doit rendre chaque année plus de 30h alors qu'elle travaille à temps partiel à 90%.

En modifiant ses horaires du matin pour commencer à 7h15 au lieu de 7h30, elle aurait le même temps de travail que ses autres collègues et de fait moins d'heures à rendre.

Sur l'expérimentation des plannings de vacances prévue pour la rentrée prochaine, ces agents n'étant pas satisfaits des critères appliqués actuellement, souhaitent savoir si ce sont les mêmes qui seront appliqués.

Pour plus d'équité avec les agents à temps plein, les agents à temps partiel demandent que

soit intégré dans leurs plannings une année sans travailler l'été.

Nous vous demandons de nous apporter des réponses avant la présentation de ce dossier en CT.

Les correspondants de restauration itinérants, s'ils ne sont pas opposés à l'aide globale en restauration lorsqu'ils remplacent les AER, veulent garder leurs horaires (7h30 – 16h30) lors de ces remplacements.

Le service en tirerait un avantage non négligeable puisque ces agents, étant déjà sur place, pourraient intervenir plus rapidement au cas de remplacements au pied levé des correspondants sur d'autres écoles.

La mission d'entretien des classes le matin, pour les correspondants, doit être levé puisqu'elle pose la question de sa prise en charge du mercredi matin alors que ces agents ne sont pas présents.



pour les ASEM

Sur la formation, les agents sont globalement satisfaits même si des points seront à voir.

Ils ont aussi évoqué le problème de l'entretien des toilettes d'autant que, le mercredi matin, il n'y a pas d'AER sur cet horaire.

Certains ASEM ont appris que le lavage des jouets se fera **deux fois par an** au lieu d'une, comme c'est le cas aujourd'hui.

Se pose la question du lieu de séchage. En effet, jusqu'à présent, le lavage se faisait en fin d'année scolaire, l'école étant vide, ce qui permettait le séchage et le stockage. **Par ailleurs, afin que tous les agents aient la même information, il serait nécessaire de préciser le produit désinfectant pour le lavage de ces jouets.**



pour les animateurs loisirs

Les animateurs loisirs considèrent qu'aujourd'hui, plus rien ne justifie la différence de temps de préparation entre les centres de quartier qui comptent de plus en plus de gros effectifs d'enfants et les grands, tels que Savio, Prévalaye... **Nous demandons de porter le temps de préparation à 3 heures.**

Le temps de réunions convoqué par les antennes doit être compris en temps de travail et non en temps de préparation. Le contingent de temps de préparation est déjà limité, ce qui met les agents en difficulté dans la préparation de leurs projets. **Nous demandons que ce temps de préparation, qui se révèle insuffisant, soit porté à 10%.**

Certains animateurs loisirs effectuent des périodes en plus pour épuiser les heures qu'ils doivent rendre. **Nous demandons que les 40 heures de réunions soient enlevées des 6% parce que c'est du temps de présence.**

Les agents animateurs à temps partiels à 80% ont le même nombre de réunions que les agents à temps plein, d'où une diminution de leur temps de préparation. **Nous demandons qu'un temps correcteur leur soit apporté.**

Les agents regrettent que le temps passé à gérer l'angoisse d'un enfant ou ses colères ne soit pas comptabilisé malgré sa subjectivité et que seul le temps de projet le soit, ce qui de fait créé des inégalités entre les antennes.

Les conseillers animateurs qui sont arrivés en septembre dernier n'ont jamais été présentés aux agents, ainsi ils ne savent pas pour quels motifs ceux-ci peuvent les contacter.

pour les concierges

Le nombre de courriers à transporter est en forte augmentation d'autant que les sacs sont lourds.

Pourquoi ne pas faire livrer directement dans les écoles les colis d'imprimerie ? De même certains courriers pourraient être pris par les antennes.

Lorsqu'un concierge demande à travailler une journée de plus pendant les grands nettoyages, quand bien même il dépend de la même antenne et du même coordinateur, la réponse diffère. **N'est-ce pas là, la meilleure façon de créer des conflits entre agents.**

Le passage du souffleur pose des problèmes puisque, dans certaines écoles, on leur demande de souffler en dehors des heures de classe, ce qui rend difficile leur organisation. Dans d'autres où les cours sont faites de sable ou d'écorces de bois, le problème du soufflage se pose également.

Puisqu'ils viennent à la DEE en réunion de travail toutes les semaines.



Sur certaines antennes, en l'absence du concierge, il est demandé aux AER de faire l'entretien des toilettes en élémentaires.

Quelle est la règle ? Ce point mérite d'être clarifié.

Ce point devait être revu avec les concierges.

La gestion des bons de travaux demeure un problème, puisque les concierges n'ont pas toujours de réponse et ne savent pas toujours à qui les adresser. Comme sur d'autres métiers,

Les concierges non logés demandent la prise en charge du temps de repas lors des grands nettoyages.



équipe grands nettoyages

Petite équipe, mais o combien précieuse ! Les agents de cette dernière souhaiterait pouvoir bénéficier d'un OATT. De plus, il serait légitime qu'ils puissent bénéficier aussi d'une prime dites de salissure au regard de leur missions, notamment l'utilisation de produits dangereux.

pour les responsables éducation loisirs

L'évolution de leur métier, avec l'obligation d'obtention du BEPEJEPS, suscite beaucoup d'interrogations quant au déroulement de carrière en catégorie B. Un fort sentiment

d'autres remarques plus transversales ont été pointées

Le problème des remplacements sur l'ensemble des métiers puisque, depuis décembre, les arrêts sont de moins en moins remplacés. Il a été constaté jusqu'à 3 absences sur une même école pour un seul remplacement !

Le paradoxe est, qu'à la même période, sur certains métiers, des doublons ont été constatés durant toute une semaine sans que l'agent ait été appelé.

Face à ce problème, les agents disent ne plus avoir le temps nécessaire pour accueillir leurs collègues remplaçants dans de bonnes conditions. Nous constatons ainsi que les ratios d'AER de 1 pour 35 enfants en maternelle et 1 pour 55 enfants en primaire sont loin d'être respectés.

d'inégalité s'est installé. Existe-il un calendrier ? Quelle sera la situation de ceux qui n'ont pas la VAE ou qui ont des modules à obtenir ? Qu'est-il prévu après le 1er septembre 2016 pour ces agents ?

Sur la VAE, l'accompagnement collectif mis en place, qui était de moins de 10 heures, n'était pas suffisant, d'autant qu'il n'a pas été suivi d'accompagnement individuel. Un autre volet de formation, assorti d'une enveloppe de près 50 heures, devrait être envisagé pour tous ceux qui ont des modules à obtenir.

La réunion de mouvement aura lieu le 29 avril et, au vu du peu de postes à prendre, la question de la gestion des mercredis se pose. Quel sera le sort des agents à temps partiels ? A ce jour, les critères ne nous semblent pas très transparents. Nous demandons l'application de critères clairs afin d'éviter le sentiment de favoritisme.

Nous vous demandons la liste réactualisée des REL avec leur ordre d'ancienneté selon les critères de la ville (*période de contrat ou pas*).

La carte des congés, malgré ses avancées, présente des failles puisque les agents s'interrogent encore sur la question des congés annuels et des récupérations. Nous pensons qu'une case supplémentaire devra y être rajoutée pour plus de clarté. **Nous aborderons ce point au cours du prochain bilan en CT.**

Au vu des nombreuses questions qui nous sont posées globalement sur les congés (*mode de calcul, prise de congé à la journée, demandes de congés exceptionnels...*), nous demandons, compte tenu de la particularité de la DEE, qu'un guide des droits à congés soit mis en place.

Pour conclure, SUD est à vos coté avec nos moyens.

Cependant, nos forces sont encore relativement modestes.

Alors, rejoignez-nous !

